



Robert OLLIVIER
COMMISSAIRE AUX COMPTES

2, PLACE DU COURS
LE PANORAMIC A
06130 GRASSE

150, CHEMIN DE LA SABATIERE
13400 AUBAGNE
TÉL. : 04 42 08 03 78
FAX : 04 42 03 11 70
E-mail : r.ollivier1@orange.fr

A.T.M.S.
EURL AU CAPITAL DE 40 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : LE HAUT VILLAGE N° 27
13580 LA FARE LES OLIVIERS

RAPPORT DU COMMISSARIAT AUX APPORTS
SUR LES APPORTS EN NATURE EFFECTUES
POUR LE COMPTE DE LA EURL A.T.M.S.

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission de Commissaire aux apports qui m'a été confiée par le gérant de la EURL A.T.M.S. en date du 31 août 2010, je vous présente mon rapport qui permet :

- d'apprécier et évaluer les apports consentis par Monsieur GONSE Julien à la EURL A.T.M.S.,
- d'apprécier la valeur des avantages particuliers éventuellement accordés.

BUT DE L'OPERATION

- Evaluer les apports en nature à effectuer auprès de la EURL A.T.M.S. au capital de 40 000 euros, dont le siège est à Le Haut Village n° 27 13580 LA FARE LES OLIVIERS.
- Le projet de statuts de la société à créer a pour forme la EURL à la dénomination A.T.M.S. et dont le capital de 40 000 euros sera constitué :
 - o Par des apports en nature à concurrence de 40 000 euros.

DESCRIPTION DES APPORTS

Monsieur GONSE Julien est propriétaire d'un fonds de commerce avec l'activité générale du bâtiment. Il est immatriculé au registre du commerce sous le n° SIREN B 501 290 084.

Cette entreprise, qui existe depuis le 4 décembre 2007, a déposé ses derniers bilans avec les chiffres suivants :

	SITUATION NETTE	RESULTAT	CHIFFRE D'AFFAIRES
Bilan au 31.12.2008	19 099	3 133	57 902
Bilan au 31.12.2009	6 388	20 065	169 155
Bilan au 30.06.2010 (6mois)	- 415	25 644	106 887

Il a été établi une liste des immobilisations dont la valeur brute avant amortissements s'élève à 55 619 euros et a une valeur nette comptable de 39 366 euros.

Il a été établi en annexe la valeur des immobilisations au 30 juin 2010 pour ces montants là.

J'estime que la valeur du fonds de commerce peut ainsi être chiffrée à la somme de 40 000 euros à la date du 30 juin 2010.

VALEUR DES APPORTS

La valeur de l'apport attribuée en compensation du fonds de commerce de Monsieur GONSE Julien a été fixée à la somme de 40 000 euros.

En contrepartie de cet apport à l'EURL A.T.M.S., Monsieur Julien GONSE se verra attribuée 400 parts de 100 euros chacune de valeur nominale.

VERIFICATIONS EFFECTUEES

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie des Commissaires aux Comptes.

Mes travaux de vérifications des comptes et l'examen limité des opérations effectuées n'ont pas révélé d'évènement de nature à modifier la valeur des apports.

CONCLUSION

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur attribuée aux apports ci-dessus décrits dont le total s'élève à la somme de 40 00 euros et rétribuées par 400 actions de 100 euros chacune de valeur nominale.

Fait à Grasse,

Le 15 septembre 2010

Enregistré a : SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE
SALON

Le 10/11/2010 Bordereau n°2010/1 239 Case n°13

Enregistrement : 125 €

Pénalités :

Ext 4352

Total liquidé : cent vingt-cinq euros

Montant reçu : cent vingt-cinq euros

L'Agent

Olivier FORTIN
Agent Administratif
des Impôts

OLLIVIER Robert
EXPERT COMPTABLE
L'AUBAGNAISE
150, CHEMIN DE LA SABATIERE
13400 AUBAGNE
TÉL. : 04.42.08.03.78